

Tâches de l'office

- [Etablir la liste des gérances louant des appartements à Ecublens](#)
- Préaviser les demandes de changement d'affectation de logements
- Recenser les demandes pour logements subventionnés

Appartements subventionnés et à loyer modéré

Condition à remplir pour pouvoir s'inscrire :
Etre domicilié depuis 5 ans au moins sur la commune d'Ecublens

Immeubles communaux à loyer modéré

- Route du Bois 2-4
- Chemin de Veilloud 5 -7



[Règlement sur les conditions d'occupation et d'octroi de l'aide communale pour les logements communaux ou conventionnés](#)

Immeuble subventionné

- Chemin de la Forêt 14 A-E.



[Prescriptions communales spéciales relatives aux conditions d'octroi et d'occupation d'un logement construit ou rénové avec l'appui financier des pouvoirs publics ou d'un logement à loyer modéré](#)

Inscription

Remplir le formulaire [Inscription pour un appartement subventionné](#) (PDF) que vous pouvez aussi obtenir auprès de notre service.

Validité

Votre demande est valable 1 an; si vous ne la renouvelez pas, elle sera annulée après cette échéance.

ARASOL



L'Association régionale pour l'action sociale dans l'Ouest lausannois (ARASOL), à travers sa Porte d'orientation sociale, accompagne les habitants de la région dans la **préservation de leur logement**. Son action s'articule autour de trois priorités : **prévenir les expulsions, intervenir en urgence et favoriser la stabilité résidentielle**, en collaboration avec les gérances, les communes et le tissu associatif. Pour ce faire, elle propose un **appui social et administratif, un suivi individualisé et une orientation** vers des organismes spécialisés.

Plus d'informations et contacts : [Site de l'ARASOL](#)

REL'OG



REL'OG, structure de la Fondation Le Relais, accompagne les personnes rencontrant des difficultés à trouver ou à conserver un logement stable, notamment pour des raisons financières ou sociales. La prestation propose notamment un soutien pour constituer un dossier de logement, rechercher des annonces, effectuer des postulations auprès des gérances et définir des stratégies de recherche adaptées.

Contact

Rel'og Ouest Lausannois (OL)
Route de la Maladière 64 (à droite de la pharmacie)
1022 Chavannes-près-Renens
Tél. 021 923 35 38
Relog.ol@relais.ch
[Site de Rel'og](#)

Permanences téléphoniques

Mardi 9 h – 12 h

Jeudi 9 h – 12 h

Réception uniquement sur rendez-vous.

Adapter votre logement pour rester chez vous plus longtemps

Aide financière à l'adaptation du logement (ALO)

Vous avez de la peine à entrer dans votre baignoire, à utiliser votre douche ou à vous déplacer facilement dans votre logement ?

Depuis le 1^{er} juillet 2026, le Canton de Vaud propose une nouvelle aide financière permettant aux personnes à la retraite d'adapter leur logement à leurs besoins, afin de favoriser leur sécurité et leur autonomie.

L'Aide à l'adaptation au logement (ALO) permet de participer aux frais de certains travaux nécessaires pour rendre votre logement plus sûr et plus facile à utiliser.

- Jusqu'à Fr. 3'000.- par personne
- Jusqu'à Fr. 6'000.- pour un couple
- Aucune condition de revenu ou de fortune

Qui peut en bénéficier ?

L'aide s'adresse aux personnes :

- au bénéfice d'une rente AVS ou d'une rente de vieillesse étrangère ;
- domiciliées dans le Canton de Vaud ;
- qui vivent dans leur logement principal, qu'elles soient locataires ou propriétaires.

Exemples d'adaptations du logement :

- Portillon de baignoire.
- Siège de douche mural et rabattable.
- Etagères escamotables/coulissantes dans la cuisine.
- D'autres adaptations peuvent également être prises en charge selon les besoins.

Comment faire une demande ?

1. Parlez-en à votre médecin

Votre médecin évalue avec vous les difficultés rencontrées dans votre logement.

2. Faites évaluer votre logement

Si nécessaire, votre médecin vous prescrira l'intervention d'un ergothérapeute. Celui-ci vient à votre domicile pour évaluer vos besoins et proposer les adaptations appropriées.

3. Préparez votre demande

Vous devrez notamment obtenir les documents nécessaires et, si vous êtes locataire, l'accord de votre propriétaire.

Les démarches et les formulaires sont disponibles sur le [site de l'État de Vaud](#).

4. Attendez la décision du Canton

Ne commencez pas les travaux avant d'avoir reçu la décision formelle du Canton.

Les travaux commencés avant cette décision ne pourront pas être pris en charge.

Besoin d'aide pour les démarches ?

Vous n'êtes pas à l'aise avec les démarches administratives ?

Un accompagnement gratuit est possible auprès de votre [Centre médico-social \(CMS\)](#) ou de [Pro Senectute Vaud](#).

? [Télécharger la brochure du Canton](#)

? [Consulter toutes les informations et faire une demande](#)

Aide financière pour adapter votre logement (ALO)

Diagram illustrating various home adaptation measures (ALO) for accessibility:

- Barre d'appui
- Siège mural
- Miroir inclinable
- Rehausseur WC
- Barre d'appui réclinable
- Barre de redressement
- Lit électrique
- Stores électriques
- Boutons rotatifs
- Étagère escamotable
- Évier évier
- Éclairage automatique
- Meuble coulissant
- Fauteuil releveur
- Rampe

Votre logement évolue avec vous